



MUNICIPALITE D'OLLON

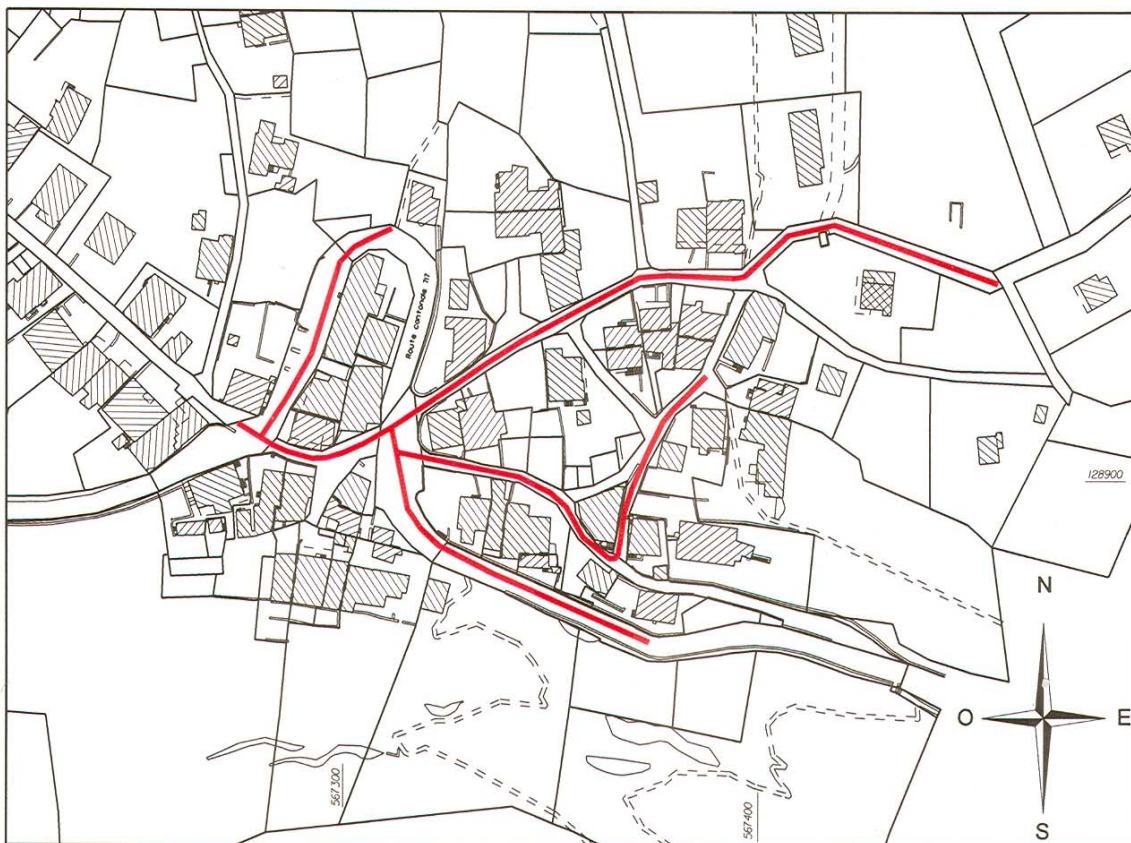
AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A

1867 OLLON

## PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2005

PANEX - Assainissement du village

Enq. 23/05



Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. INTRODUCTION

Ce préavis s'inscrit dans le cadre du programme de réfection et de mise en séparatif du réseau d'égouts (unitaire) du village de Panex.

Les travaux d'assainissement (eaux usées et eaux claires) toucheront les rues et ruelles de la partie supérieure du village. Le bas du village a été assaini en 1985.

La 3<sup>ème</sup> étape sera éventuellement réalisée suivant l'évolution de la zone intermédiaire. Les autres services (eau, éclairage public, électricité, télévision, téléphone) seront également mis à jour et la chaussée rénovée.

En page titre de ce rapport, un plan de situation indique l'emplacement des travaux projetés.

Ces travaux seraient réalisés en 2005 – 2006.

## 2. DESCRIPTIF

### Collecteurs

Les canalisations principales sont prévues en tuyaux PVC renforcé, diamètre 200 mm pour les eaux usées, et 200 mm à 400 mm pour les eaux claires, selon les débits calculés.

Des chambres seront posées aux points importants. Deux chambres spéciales, type "brise-énergie", diminueront la vitesse des eaux claires sur les tronçons à forte déclivité.

Les raccordements des eaux des bâtiments privés se feront en PVC renforcé diamètre 160 mm, et seront déterminés par teintage.

Les propriétaires auront l'occasion de faire réaliser la séparation des eaux de leurs bâtiments durant les travaux par l'entreprise adjudicataire aux prix de la soumission communale, ou devront se mettre en conformité (séparatif) dans un délai de 2 ans.

Les coûts de ces raccordements seront pris en charge par la commune dans l'emprise du domaine public, et seront à charge des propriétaires privés sur leur terrain.

### Eau potable

Le réseau, très vétuste, sera entièrement remis à neuf dans l'emprise du chantier. Les nouvelles canalisations communales seront en PE, d'un diamètre extérieur de 160 mm.

Les raccordements privés seront analysés et changés si leur état le demande, dans les mêmes conditions que les collecteurs.

Le réseau de défense incendie sera également rénové.

### Eclairage public

Les lampes et néons actuels seront abandonnés au profit de lanternes identiques à celles déjà posées dans la partie aval du village.

## **Chaussée**

Dans l'emprise des travaux, les rues du village seront entièrement dégrappées et encaissées.

Elles seront recouvertes d'une couche d'enrobé HMT 16 N et d'un tapis AB 16 (plus rugueux qu'un tapis classique) posé une année après la fin des travaux.

Les tronçons dans la route cantonale en traversée seront recouverts dans l'emprise des fouilles d'une couche d'enrobé HMT 16 N et d'un tapis AB 11 N.

Une zone située en face du Café de Panex devra toutefois être entièrement assainie.

Des lignes de pavés en granit marqueront les limites des parcelles en bord de chaussée, une surface en pavage donnera un cachet supplémentaire à la fontaine existante à l'amont du bâtiment Lang.

## **Electricité**

La Romande Energie fera un effort notable (prise en charge de tous les coûts extérieurs jusqu'aux bâtiments) pour équiper cette partie du village en réseau souterrain dans le but de supprimer, à moyen terme, les lignes aériennes et les poteaux existants.

## **Télévision**

La société TELEDIS posera des tubes sur l'ensemble de la zone des travaux.

Le raccordement primaire du village de Panex a été assuré par un câble posé lors des travaux du réseau principal d'eau potable "Ollon – Dard".

## **Téléphone**

Swisscom propose une collaboration restreinte, soit uniquement la fourniture des tubes, des couvercles de chambres et le câblage dans le domaine public, laissant tous les frais de génie civil à la charge de la Commune ou des propriétaires privés.

## **Gaz**

Le village n'étant pas raccordé au réseau principal de la Société du Gaz de la Plaine du Rhône, cette dernière ne posera pas de canalisations.

# **3. ENQUETE PUBLIQUE**

Ce projet a été soumis à l'enquête publique du 4 février 2005 au 4 mars 2005 et a fait l'objet de deux interventions.

## **1. Intervention de quelques habitants de Panex, p.a. M. Louis Ambresin**

**Résumé :** Les intervenants relèvent les problèmes de parcage dans le village en temps normal et demandent à la Municipalité de prendre des mesures pendant le chantier, par exemple en créant un parking vers le collège.

**Réponse :** Les travaux se réaliseront par tronçons. De ce fait les problèmes de parcage seront diminués. Durant la période des travaux la Municipalité s'engage, en collaboration avec de la direction des travaux, à trouver des solutions de parcage provisoire, d'entente avec les habitants.

**Le projet de réalisation d'un parking à coté du collège fera l'objet d'un préavis indépendant vu l'importance des travaux.**

## **2. Intervention de M. et Mme Goy**

**Résumé :** Les intervenants regrettent de ne pas avoir été informés de ces travaux en 2003, lors de la demande de réfection de leur toiture.

**Réponse :** Lors de la demande de permis de construire en 2003, le projet d'assainissement du village était à l'étude, mais pas planifié dans le temps. Par contre, la Municipalité prendra contact avec les propriétaires afin de trouver la meilleure solution technique.

## **4. COUT DES TRAVAUX**

Le coût des travaux, établi sur la base des soumissions rentrées, se présente de la manière suivante :

Génie civil	TTC	Fr.	720'000.-
Eau potable, appareillage	TTC	Fr.	110'000.-
Eclairage public	TTC	Fr.	50'000.-
Honoraires	TTC	Fr.	90'000.-
Divers et imprévus, environ 10 %	TTC	Fr.	<u>95'000.-</u>
<b>Total :</b>	<b>TTC</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'065'000.-</b>

## **5. SUBVENTIONS**

### **Collecteurs**

Ces travaux ne sont subventionnés que par la participation cantonale pour l'enlèvement des eaux claires permanentes dans les eaux usées ( fontaines ).

Cette subvention est calculée sur la base du coût d'un collecteur, estimé à Fr. 41'650.-, soit un subside d'environ Fr. 13'745.- .

### **Eau potable et défense incendie**

L'Etablissement Cantonal d'Assurance Incendie versera une subvention de 20 % sur l'ensemble des travaux de remplacement du réseau, soit un subside d'environ Fr. 22'000.-.

Les travaux de transfert des prises privées et d'alimentation provisoire ne seront pas pris en considération.

### **Chaussée et éclairage public**

Pas de subvention.

## **6. PROGRAMME D'EXECUTION**

Début des travaux :      mai 2005.

Fin des travaux :        juillet 2006.

## 7. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

1. **AUTORISER** la Municipalité à entreprendre la suite des travaux d'épuration, de réfection et d'équipement du village de Panex pour le montant de Fr. 1'065'000.-.
2. **ACCORDER** le crédit nécessaire par le prélèvement de Fr. 250'000.- sur la réserve générale des égouts, de Fr. 150'000.- sur la réserve générale du service des eaux et le solde, soit Fr. 665'000.-, sous déduction des subventions à recevoir, par voie d'emprunt.
3. **FIXER** l'amortissement de cet investissement à 30 ans.
4. **ADOPTER** le texte de réponse à l'intervention d'habitants de Panex., à savoir :  
***"Les travaux se réaliseront par tronçons. De ce fait les problèmes de parcage seront diminués. Durant la période des travaux, la Municipalité s'engage, en collaboration avec de la direction des travaux, à trouver des solutions de parcage provisoire, d'entente avec les habitants."***

***Le projet de réalisation d'un parking à coté du collège fera l'objet d'un préavis indépendant vu l'importance des travaux"***.

5. **ADOPTER** le texte de réponse à l'intervention de M. et Mme Goy, à savoir :  
***"Lors de la demande de permis de construire en 2003, le projet d'assainissement du village était à l'étude, mais pas planifié dans le temps. Par contre, la Municipalité prendra contact avec les propriétaires afin de trouver la meilleure solution technique"***.
6. **DONNER** à la Municipalité tous pouvoirs nécessaires pour répondre aux actions éventuelles et plaider au besoin devant toute instance en cas de procédure en relation avec les travaux d'épuration, de réfection et d'équipement du village de Panex.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Dätwyler



Le Secrétaire :



J.-M. Chanson

Délégués municipaux : M. P. TURRIAN, Mpl.  
M. R. NAEF, Mpl

Ollon, le 7 mars 2005 / P.T – R.N./ mpa